

Rapport de la commission Ad'hoc

Préavis municipal n°02/2025

Extension du tramway

Madame la Présidente,
Mesdames Messieurs les conseillers,

La commission Ad-hoc désignée par le bureau du Conseil s'est réunie le jeudi 27 février 2025 à 19:00, dans les locaux de la commune de Crissier, sis collège de Marcolet, afin de procéder à l'examen de l'objet.

Octroi d'un crédit d'ouvrage de CHF 600'000.00 dans le cadre du projet AFTPU-PP1-Tram 2^e étape

Étaient présent ;

Pour la Commission : Mme Monika Mosbahi, Présidente
Mme Ariane Pollet, membre
M. Thiago Jost, membre remplaçant
M. Pascal Mini, rapporteur.

Pour la Municipalité : Les membres de la Municipalité Incorpore.

Afin de satisfaire aux obligations légales du présent objet, la Commission s'est rendue à une séance de présentation d'informations complémentaires et a relevé les éléments suivants qui lui sont apparus prépondérants et qui s'ajoutent au présent Préavis.

L'ensemble structurel du Tramway s'inscrit dans une avancée majeure des transports publics en favorisant la mobilité des personnes vers des nœuds de communication importants, ceci afin de soulager le trafic routier tout en optimisant les délais logistiques. Voies rapides, tracés prioritaires, cadences de dessertes optimisées et connexions vers et pour les transports ferroviaires de notre région comme la Gare de Renens ou autres nœuds.

Une projection vers 2030 de l'exploitation du tram permettra des cadences de 1 tram toutes les 6 minutes. Les bus ne sont pas en reste. En effet, si la ligne actuelle de bus 17 sera supprimée car devenue obsolète, les lignes 32 et prochainement la ligne 35 des Transports Publics Lausannois seront mises en service et l'ensemble renforcé.

Dans ce contexte, il nous semble important de relever que bien que le terminus du tram soit situé à Croix-du-Péage, la desserte des bus est là pour renforcer ce nœud stratégique et permettre une extension future vers la région Nord de notre district.

Il a également été relevé que ces dispositions sont au bénéfice de tous. Sur un plan professionnel, le déplacement Croix-du-Péage-Renens prendra environ 11 minutes, ce qui est également un avantage pour les plus jeunes pour accéder aux gymnases, aux Hautes-Écoles, etc., dans un sens, mais également dans le sens opposé. En effet, le soulagement routier se présente également pour nos zones industrielles et leurs développements futurs, la création d'emplois et les rentrées fiscales de facto.

Rapport de la commission Ad'hoc

Préavis municipal n°02/2025

Extension du tramway

Sur un plan technique le matériel roulant du tram est également une avancée technologique. En effet, la taille des rames permettra une occupation optimale et, chose étonnante, l'empattement des rails est égal à celui des CFF.

Une question périphérique a également été posée comme la limitation de la vitesse à 50Km/h sur le tronçon entre la sortie EST du village et la Croix-du-Péage. M. Cherix nous répond qu'une telle disposition aurait une retombée économique importante, comme la prise en charge par la Commune de son entretien.

Enfin et concernant la période des travaux de réalisation, l'organisation est structurée de manière à œuvrer successivement sur un seul côté de la chaussée, ceci afin de perturber au minimum le trafic routier.

Conclusion

Dès lors, la Commission vous propose, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

- Vu le préavis Municipal;
- Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,
- Considérant que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1 D'accorder à la Municipalité l'octroi du crédit d'ouvrage de CHF 600'000.00 dans le cadre du projet AFTPU-PP1, tram 2^e étape, extension du tramway.

2 Sous réserve d'éventuelle remarque de la Commission de gestion.

Pour la Commission Ad-hoc :

La Présidente :



Monika Mosbahi

Le Rapporteur :



Pascal Mini

Membre :



Ariane Pollet

Membre suppléant :

Thiago Jost

